

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 22 janvier 2016

Date de la convocation :
15/01/2016

*L'an deux mille seize et le vingt deux janvier l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMONT, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude
CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cathie
MAZZOLINI, Cyrille PRACHE, Eric ROBIN

Votants :
9

Secrétaire de séance:
Louis BREMONT

Représentés :

Monsieur Daniel DELORY par Monsieur Joanny BOUNOUS
Madame Michèle MOUTTE par Monsieur Eric ROBIN

Absents :

Sandra CAMPIONE

DE 2016 004

Objet: Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il rappelle ensuite que le recrutement appartient à ses compétences et figure donc sous sa responsabilité.

Considérant la mobilisation des parents d'élèves ;

Considérant le courrier du Directeur de l'École du Pays de Banon en date du 4 janvier 2016 ;

Compte tenu de la nécessité d'un emploi éducatif péreïn au sein du groupe scolaire, ayant pour principales missions :

- l'aide au fonctionnement telle que la gestion de la bibliothèque, la surveillance dans la cour et au portail, l'assistance téléphonique ;
- l'aide à l'accompagnement pour les sorties et actions pédagogiques telles que la classe mobile en informatique, le TBI, la lecture aux enfants, les ateliers d'arts plastiques et divers, le déplacement vers des manifestations culturelles ou sportives ;
- l'aide à la logistique telle que le recensement et gestion du matériel pédagogique, du mobilier et des fournitures scolaires ;
- l'aide à la gestion administrative telle que divers travaux de secrétariat, constitution de dossiers administratifs à destination des élèves et de leurs familles ainsi que des missions exceptionnelles d'assistance à la direction de l'école ;

Il convient de renforcer les effectifs du service d'activités scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
avec 1 voix contre (M. MOUTTE),
5 abstentions (J. CHARROUX, M-C. CLAEYS, C. MAZZOLINI, C. PRACHE, E. ROBIN),
8 voix pour :

1 - DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35ème pour l'aide au service scolaire à compter du 1er février 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, aux grades correspondants au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux grades d'adjoints territoriaux d'animation.

2 - MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

3 - PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

